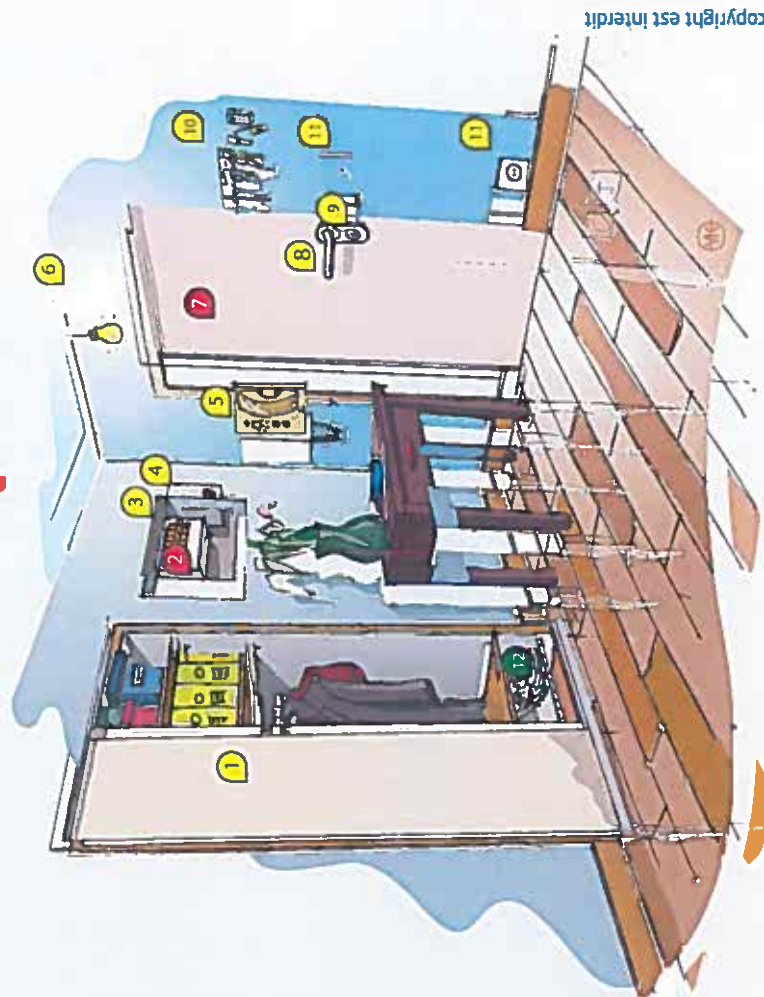


L'entrée

Qui répare ?
Qui entretient ?



- | | |
|---|---|
| 1 Placards : graissage, réparation des roulettes, mise en jeu des portes | 8 Poignées de porte : entretien et remplacement |
| 2 Tableau électrique : remplacement | 9 Serrures, canons : graissage, remplacement de petites pièces |
| 3 Fusibles : remplacement | 10 Clés et badges : remplacement |
| 4 Coupe-circuit : remplacement | 11 Interrupteurs, prises et prises téléphoniques : remplacement |
| 5 Boîtier et combiné d'interphone : remplacement | 12 Interrupteur d'eau individuel : entretien |
| 6 Douilles : remplacement | |
| 7 Porte d'entrée : remplacement sauf en cas de dégradation ou d'effraction. | |

Légende :

● Réparations propriétaire

● Réparations locataire

● Contrats d'entretien

Ou directement le locataire s'il n'y a pas de contrat d'entretien proposé par votre bailleur. En cas de doute, n'hésitez pas à demander conseil au personnel de proximité.

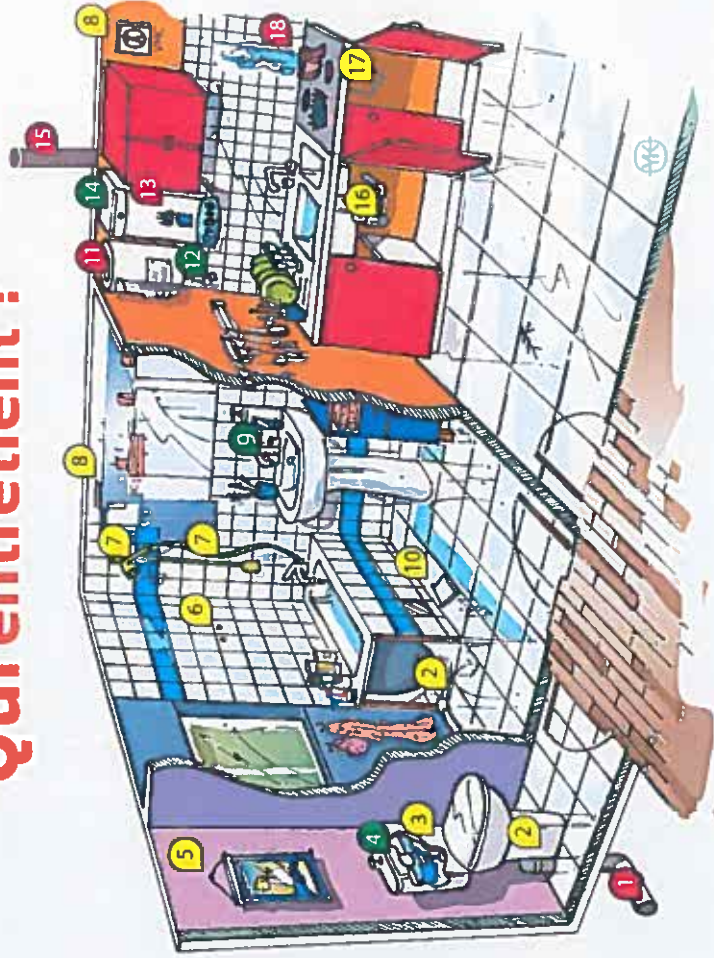
Les 3 codes couleurs indiquent à qui incombent les réparations et ce conformément au décret n°87-712 du 26 août 1987.

Tout copyright est interdit

Les pièces d'eau

Qui répare ? Qui entretient ?

- | | |
|---|---|
| 1 Colonne d'eaux usées et eaux vannes : réparation | 9 Joints de robinets : remplacement |
| 2 Évacuations : débouchage jusqu'à la colonne | 10 Sol : menues réparations |
| 3 Joints d'étanchéité sanitaire : remplacement | 11 Ballon électrique : remplacement |
| 4 Mécanisme WC : entretien et remplacement | 12 Groupe sécurité : entretien |
| 5 Peinture murs et plafonds : maintien en état de propreté | 13 Chaudière murale : remplacement |
| 6 Trous : rebouchage | 14 Chaudière murale : entretien et détartrage |
| 7 Douchette et flexible de douche : remplacement | 15 Canalisations d'eau : entretien et réparation |
| 8 VMC : nettoyage de la ventilation | 16 Siphon : débouchage |
| | 17 Flexible de gaz : Vérification date de validité et remplacement |
| | 18 Arrivée de gaz : remplacement |



Légende :

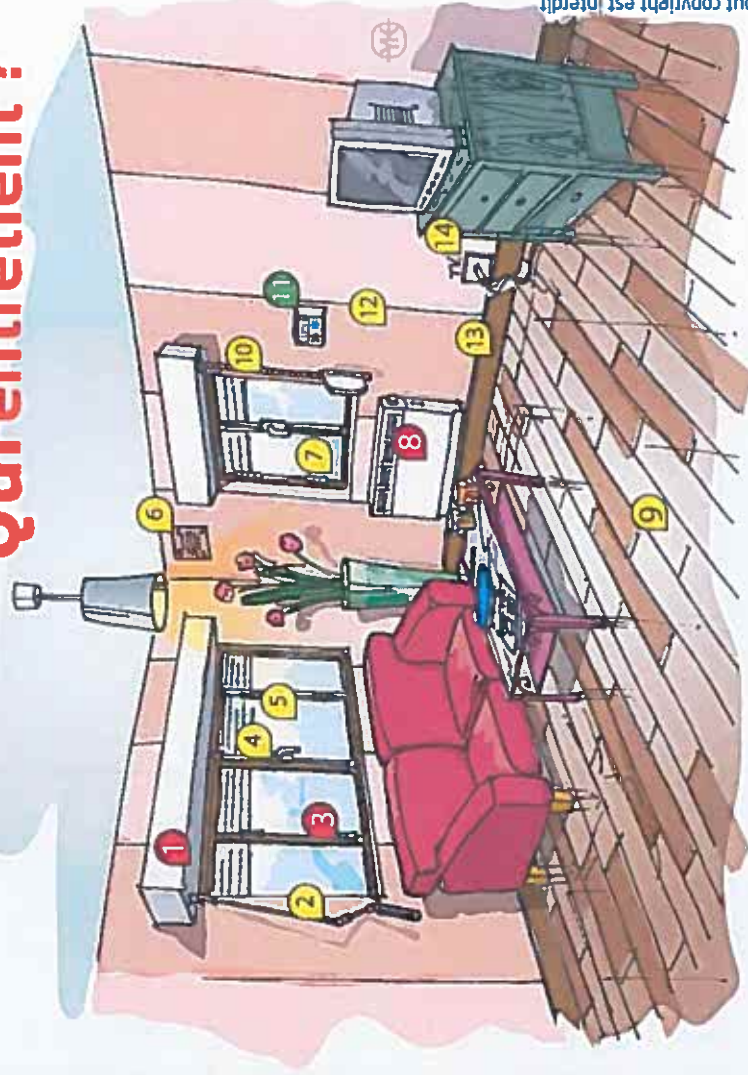
- Réparations propriétaire
 - Réparations locale
 - Contrats d'entretien
- Ou directement le locataire s'il n'y a pas de contrat d'entretien proposé par votre bailleur. En cas de doute, n'hésitez pas à demander conseil au personnel de proximité.

Les 3 codes couleurs indiquent à qui incombent les réparations et ce conformément au décret n°87-712 du 26 août 1987

Les pièces à vivre

Qui répare ? Qui entretient ?

- | | |
|-----------|---|
| 1 | Mécanisme de volet roulant :
<i>remplacement sauf dégradation</i> |
| 2 | Manivelle :
<i>remplacement</i> |
| 3 | Fenêtres et encadrements :
<i>remplacement sauf dégradations</i> |
| 4 | Crémones : <i>graissage</i> |
| 5 | Joints : <i>remplacement</i> |
| 6 | Grille de ventilation :
<i>nettoyage</i> |
| 7 | Vitrage/Mastic :
<i>remplacement</i> |
| 8 | Convecteurs électriques :
<i>remplacement</i> |
| 9 | Sol : <i>entretien et
menues réparations</i> |
| 10 | Sangle : <i>remplacement</i> |
| 11 | Thermostat d'ambiance :
<i>entretien</i> |
| 12 | Revêtement mural : <i>maintien
en état de propreté et
menus raccords</i> |
| 13 | Plinthes : <i>réparations et
remplacement</i> |
| 14 | Prise TV : <i>réparations et
remplacement</i> |



Légende :

- | | | |
|-----------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|
| ● Réparations propriétaire | ● Réparations locataire | ● Contrats d'entretien |
|-----------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|
- Ou directement le locataire s'il n'y a pas de contrat d'entretien proposé par votre bailleur. En cas de doute, n'hésitez pas à demander conseil au personnel de proximité
- Les 3 codes couleurs indiquent à qui incombent les réparations et ce conformément au décret n°87 712 du 26 août 1987.

La façade

- 1 Batterie de boîtes aux lettres : remplacement
- 2 Portillon et serrure de boîte aux lettres : entretien et remplacement
- 3 Canalisations : réparation
- 4 Compteurs d'eau : entretien

Les jardins privatifs

- 5 Haies et arbustes : taille
- 6 Portillon : réparation
- 7 Terrasse : entretien
- 8 Pelouse : entretien
- 9 Arbre : élagage
- 10 Grillage : réparation

Qui répare ? Qui entretient ?



Légende :

● Réparations propriétaire

● Réparations locataire

● Contrats d'entretien

Ou directement le locataire s'il n'y a pas de contrat d'entretien proposé par votre bailleur. En cas de doute, n'hésitez pas à demander conseil au personnel de proximité.

Les 3 codes couleurs indiquent à qui incombent les réparations et ce conformément au décret n°87-712 du 26 août 1987

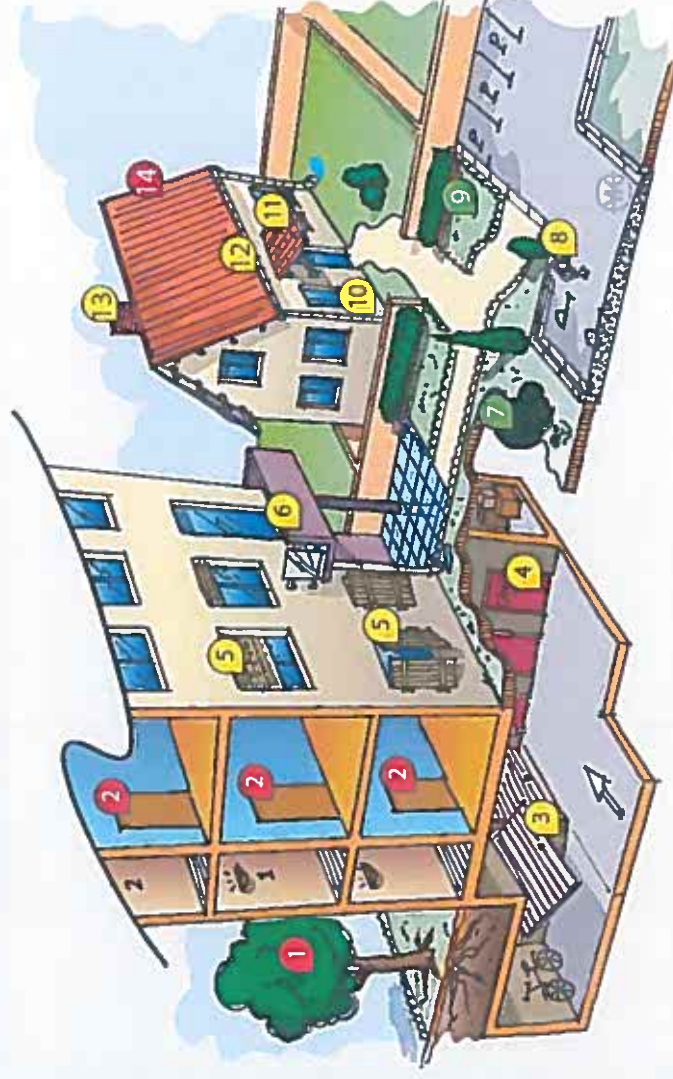
Immeuble collectif

- 1 Arbres : *élagage*
- 2 Portes palières : *remplacement sauf dégradations*
- 3 Box : *entretien poignée, chaînette, ressort*
- 4 Cave : *entretien de la porte*
- 5 Volets : *remplacement de lames et graissage des gonds*
- 6 Balcon : *débouchage de l'évacuation*
- 7 Haies et arbustes : *taille*
- 8 Stop Park : *réparation*
- 9 Pelouse : *tonte*

Maison individuelle

- 10 Descente d'eaux pluviales : *débouchage*
- 11 Auvent : *nettoyage*
- 12 Toiture : *entretien et réparation*
- 13 Cheminée : *ramonage*

Qui répare ? Qui entretient ?



Légende :

● Réparations propriétaire	● Réparations locataire	● Contrats d'entretien
Ou directement le locataire s'il n'y a pas de contrat d'entretien proposé par votre bailleur. En cas de doute, n'hésitez pas à demander conseil au personnel de proximité.		

Les 3 codes couleurs indiquent à qui incombent les réparations et ce conformément au décret n°87 712 du 26 août 1987.